

# COMMUNE DE BREUIL-LE-VERT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUILLET 2020 – 19H00

L'an deux mil vingt, le jeudi seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes du Grand Air en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD, et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

| Mme Aliette BALSALOBRE   | M. Marc DOYER           | Mme Rolande OUDAILLE     |
|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Mme Virginie BENARD      | Mme Corinne GAUTIER     | M. Stéphane PAPIN        |
| Mme Bernadette BEUVRIER  | Mme Céline GRENIER      | M. Nicolas SOISSON       |
| M. Jean-Guy BRUYER       | M. Christian VERSCHEURE | M. Olivier STRUBBE       |
| M. Stéphane CHAPEROT     | M. Tommy LEFEBVRE       | Mme Angélique GIL        |
| M. Dominique CHARPENTIER | Mme Myriam MARTEL       | M. Jean-Philippe VICHARD |
| M. Rémi COUSYN           | Mme Muriel MATIFAS      |                          |
| Mme Elisabeth DARDARD    | M. Serge MEYZEAUD       |                          |

À l'exception de : Mme Mélanie TUYPENS ayant donné procuration à Monsieur Marc DOYER.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Nombre de Conseillers présents : 22 Nombre de Conseillers votants : 23

Date de convocation ---- : **06 juillet 2020** Date d'affichage ----- : **06 juillet 2020** 

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Stéphane CHAPEROT

La séance est ouverte à 19h00 La séance est levée à 21h17

- Validation de la liste CCID
- Fonds de concours SE 60 (remplacement des lanternes rue des Merles et résidence des Mésanges)
- Election des représentants dans les 2 écoles
- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Tarifications diverses à adopter
- Convention avec le Carrefour de l'Amitié pour la mise à disposition de la SFGA en semaine
- Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle voisine des Services Techniques
- Dénomination de la place voisine de l'ancien cimetière
- Délibéré affaire MARKARIAN / Mairie / CHERFILS

#### ❖ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2020

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2020.

Le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 18 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

#### Délibération 2020-39 : validation de la liste CCID

Il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de 32 contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts dont seule la moitié sera retenue sans en connaître les critères. Car les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux.

Les 16 noms retenus seront partagés en 2 groupes de titulaires et de suppléants. Les réunions (1 ou 2 par an) ont lieu le matin vers 9h30.

- 1) Dans un 1<sup>er</sup> temps, les membres présents doivent statuer sur les propositions des services fiscaux quant à la classification des constructions établies sur la liste 41.
- 2) Dans un 2ème temps, les membres doivent se positionner sur l'avancement des demandes de travaux toujours en suspens.
- 3) Enfin, dans un 3ème temps, les membres doivent prendre position sur des travaux connus et réalisés avec ou sans autorisation.

| Rang | Sexe | NOM         | PRENOM                           |
|------|------|-------------|----------------------------------|
| 1    | н    | VICHARD     | Jean-Philippe Maurice            |
| 2    | F    | BALSALOBRE  | Aliette Raymonde                 |
| 3    | Н    | BRUYER      | Jean-Guy Abel Eugène             |
| 4    | F    | DARDARD     | Elisabeth Claudine Anne-Marie    |
| 6    | Н    | FRANCHE     | Jean-Marie                       |
| 6    | F    | BEUVRIER    | Bernadette Marie Jeanne Lucienne |
| 7    | н    | LENORMAND   | Daniel                           |
| 8    | F    | OUDAILLE    | Rolande Thérèse                  |
| 9    | н    | HORVILLE    | Elie                             |
| 10   | F    | GAUTIER     | Corinne Andrée Annie             |
| 11   | н    | STRUBBE     | Olivier Emile                    |
| 12   | F    | BENARD      | Virginie Nicole Odette           |
| 13   | н    | CHAPEROT    | Stéphane Bruno Georges           |
| 14   | F    | GRENIER     | Céline Fernande Jeanne           |
| 15   | н    | PAPIN       | Stéphane                         |
| 16   | F    | MATIFAS     | Muriel Patricia                  |
| 17   | Н    | COLAS       | Michel Robert René               |
| 18   | . F  | MARTEL      | Myriam Estelle                   |
| 19   | н    | SOISSON     | Nicolas Genesius Wladyslaw       |
| 20   | F    | LUCO        | Corinne Annette Andrée           |
| 21   | н    | LEFEBVRE    | Tommy Billy Vincent              |
| 22   | F    | GIL         | Angélique Béatrice               |
| 23   | н    | CHARPENTIER | Dominique Michel Guy             |
| 24   | F    | PAKONYK     | Danièle                          |
| 25   | н    | COUSYN      | Rémi Bernard Daniel              |
| 26   | F    | LETORT      | Muriel                           |
| 27   | н    | VERSCHEURE  | Christian Marcel Julien          |
| 28   | F    | BALLEUR     | Magali                           |
| 29   | н    | DOYER       | Marc                             |
| 30   | F    | TUYPENS     | Mélanie                          |
| 31   | Н    | MEYZEAUD    | Serge Marcel                     |
| 32   | F    | BENOIST     | Dominique                        |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, VALIDE la liste CCID.

# <u>Délibération 2020-40: fonds de concours SE 60 (remplacement des lanternes rue des Merles et résidence des Mésanges)</u>

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

- **VU** la nécessité de procéder aux travaux de : Eclairage Public EP AERIEN Rue des merles et Résidence des Mésanges ;
- **VU** le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 28 septembre 2020 s'élevant à la somme de **25 801,00 €** (valable 3 mois) ;
- VU le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de 21 833,13 € (sans subvention) ou 16 390,73 € (avec subvention).

Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' «afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat [intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique

d'électricité] visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.»

Lorsqu'il contribue à la **réalisation** d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VU** l'article L.5212-26 du CGCT :
- **VU** les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020
- ACCEPTE la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux d'éclairage Public EP AERIEN Rue des merles et Résidence des Mésanges ;
- **DEMANDE** au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux ;
- ACTE que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- AUTORISE le versement d'un fonds de concours au SE60;
- **INSCRIT** au Budget communal de l'année **2020**, les sommes qui seront dues au SE60, en section d'investissement à l'article 2041 58, selon le plan de financement prévisionnel joint :
  - → En section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux 14 778,17 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
  - → En section d'investissement également, à l'article 204158, les dépenses relatives aux frais de gestion 1 612,56 €.
- **PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%;
- **PREND ACTE** du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

#### Délibération 2020-41 : élection des représentants dans les deux écoles primaires

#### Groupe scolaire de Cannettecourt

2 délégués titulaires 2 suppléants Jean-Philippe VICHARD Corinne GAUTIER Myriam MARTEL Angélique GIL

#### Groupe scolaire Olympe de Gouges

Aliette BALSALOBRE Céline GRENIER Olivier STRUBBE Rolande OUDAILLE Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- APPROUVE la constitution des commissions présentées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### Délibération 2020-42 : modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Conformément à l'article L. 2121-27-1 du CGCT, un espace d'expression des élus d'opposition est prévu sur les supports d'information générale de la commune de Breuil le Vert dès lors qu'y sont publiées des informations sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal.

Deux supports sont concernés, il s'agit de la Lettre du Maire et du site internet dans une moindre mesure.

Les explications sont données et la répartition sera la suivante. Le groupe d'opposition disposera d'un espace de 0,5 page dans lequel pourront être intégrés 268 mots ou 1657 caractères et autres signes (espaces compris) de texte intégrant titre et signature avec un formatage respectant la typographie de la publication. Une (voire 2) photographie pourra être intégrée dans cet espace dédié au format JPEG.

Pour ce qui concerne le site Internet de la mairie, aucune communication n'y est habituellement publiée exception faite de la Lettre du Maire et des informations d'ordre général. Il est donc proposé de reproduire la Lettre du Maire dans son intégralité à chaque édition comme à l'accoutumée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification du règlement intérieur du conseil Municipal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### Délibération 2020/43 : tarifications diverses à adopter

Monsieur le Maire propose de revoir l'ensemble des tarifs pratiqués par la mairie. C'est une façon responsabilisante et transparente de porter à la connaissance des nouveaux élus l'ensemble des prestations facturées par la mairie.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter les tarifications suivantes :

|       | Portes charretières (surbaissé construction neuve) :  Surbaissé supplémentaire dit de confort ou en cas de division :     | Gratuit<br>à la charge<br>du demandeu |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
|       | Location vidéo-projecteur :                                                                                               | 50 €                                  |
|       | Location console son :                                                                                                    | 50 €<br>50 €                          |
|       | Erreurs de tri sélectif corrigées par les personnels à la SMF :                                                           | 100 €                                 |
|       | Forfait ménage SMF (à faire ou non fait) :  Erreurs de tri sélectif corrigées par les personnels à la SFGA ;              | 75 €<br>100 €                         |
|       | Forfait ménage SFGA (à faire ou non fait) :                                                                               | 150 €                                 |
| Insta | allation d'un commerce ambulant (délib cadre voir mètre linéaire) :  Intervention de l'élu d'astreinte si non justifiée : | 4 €                                   |
|       | Utilisation tribune de football :                                                                                         | 150 €                                 |

## Salle Multi-Fonctions à côté de la mairie

Tarifs de location (ancienne délibération du CM en date du 10 décembre 2014)

Salle multifonctions

Pour les particuliers et associations de Breuil le Vert

| Semaine                                                                                  | Prix actuel                                                | Augmentation proposee                                                | Nouveau<br>tarif                                             | Tarif                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------|
| Salle                                                                                    | 95 €                                                       | 0.00€                                                                | 95.00 €                                                      | 95 €                   |
| Vaisselle                                                                                | 30 €                                                       | 0,00€                                                                | 30.00 €                                                      | 30 €                   |
| Salle + vaisselle                                                                        | 125 €                                                      | 0.00 €                                                               | 125.00€                                                      | 125 €                  |
| Week-End et jour férié                                                                   | Prix actuel                                                | Augmentation proposée                                                | Nouveau<br>tarif                                             | Tarif                  |
| Salle                                                                                    | 232 €                                                      | 0.00 €                                                               | 232,00 €                                                     | 232 €                  |
| Vaisselle                                                                                | 26 €                                                       | 4.00 €                                                               | 30.00 €                                                      | 30 €                   |
| Salle + vaisselle                                                                        | 258 €                                                      | 4 €                                                                  | 262 €                                                        | 262 €                  |
|                                                                                          | tifonctions<br>'s de Breuil le V                           | /ert                                                                 |                                                              |                        |
| Salle mui<br>Pour les extérieur<br>Semaine                                               |                                                            | Augmentation                                                         | Nouveau                                                      | Tarif                  |
| Pour les extérieur<br>Semaine                                                            | rs de Breuil le V                                          | Augmentation proposée                                                | tarif                                                        |                        |
| Pour les extérieur                                                                       | rs de Breuil le V                                          | Augmentation                                                         |                                                              | Tarif<br>143 €<br>30 € |
| Pour les extérieur Semaine Salle                                                         | rs de Breuil le V<br>Prix actuel                           | Augmentation proposée 0.00 €                                         | tarif<br>143.00 €                                            | 143€                   |
| Pour les extérieur Semaine Salle Vaisselle                                               | rs de Breuil le V<br>Prix actuel<br>143 €<br>30 €          | Augmentation proposée 0.00 € 0.00 €                                  | tarif<br>143.00 €<br>30.00 €                                 | 143 €<br>30 €          |
| Pour les extérieur Semaine Salle Vaisselle                                               | rs de Breuil le V<br>Prix actuel<br>143 €<br>30 €          | Augmentation proposée 0.00 € 0.00 €                                  | tarif<br>143.00 €<br>30.00 €                                 | 143 €<br>30 €          |
| Pour les extérieur Semaine Salle Vaisselle Salle + vaisselle                             | rs de Breuil le V<br>Prix actuel<br>143 €<br>30 €<br>173 € | Augmentation proposée  0.00 €  0.00 €  0.00 €                        | tarif<br>143.00 €<br>30.00 €<br>173.00 €                     | 143 €<br>30 €<br>173 € |
| Pour les extérieur  Semaine  Salle  Vaisselle  Salle + vaisselle  Week-End et jour férié | Prix actuel  143 €  30 €  173 €  Prix actuel               | Augmentation proposée  0.00 €  0.00 €  0.00 €  Augmentation proposée | tarif<br>143.00 €<br>30.00 €<br>173.00 €<br>Nouveau<br>tarif | 143 €<br>30 €<br>173 € |

Si mariage, il faut célébrer d'abord le mariage puis ensuite mettre en location la salle d'où une remise consentie faute de bénéficier de la salle dès le samedi matin.

381€

0.00€

381.00€

381€

Salle + vaisselle

|                       | ctions en cas de mar  |                       |                  |       |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|-------|
| Pour les particuliers | et associations de Bi | reuil le Vert         |                  |       |
| Week-End              | Prix actuel           | Augmentation proposée | Nouveau<br>tarif | Tarif |
| Salle                 | 213 €                 | 0.00 €                | 213.00 €         | 213€  |
| Vaisselle             | 24€                   | 6:00 €                | 30.00 €          | 30 €  |
| Salle + vaisselle     | 237 €                 | 6€                    | 243 €            | 243 € |

|                   | ions en cas de mar<br>ieurs de Breuil le V | •                     |                  |       |
|-------------------|--------------------------------------------|-----------------------|------------------|-------|
| Week-End          | Prix actuel                                | Augmentation proposée | Nouveau<br>tarif | Tarif |
| Salle             | 327 €                                      | 0.00 €                | 327.00 €         | 327 € |
| Vaisselle         | 30€                                        | 0.00€                 | 30.00 €          | 30 €  |
| Salle + vaisselle | 357 €                                      | 0.00€                 | 357,00 €         | 357 € |

Caution : 400 €

Forfait ménage (à faire ou non fait) : 75 €

Erreurs de tri sélectif corrigées par les personnels : 100 €

7

### Salle des Fêtes du Grand-Air

Tarifs de location (ancienne délibération du CM en date du 10 décembre 2014)

|                                                 | itter de Orașid Alia                        | ette orecono o        |                                  | 2072 7 200     |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------|
|                                                 | êtes du Grand-Air<br>associations de Breuil | le Vert               |                                  |                |
| Semaine                                         | Prix actuel                                 | Augmentation proposée | Nouveau<br>tarif                 | Tarif          |
| Grande salle                                    | 407€                                        | 0.00 €                | 407.00 €                         | 407 €          |
| Moyenne salle                                   | 308 €                                       | 0.00 €                | 308.00 €                         | 308 €          |
| Petite salle                                    | 209€                                        | 0.00 €                | 209.00 €                         | 209 €          |
|                                                 |                                             |                       |                                  |                |
| Week-End et jour férié                          | Prix actuel                                 | Augmentation proposée | Nouveau<br>tarif                 | Tarif          |
| Grande salle                                    | 605€                                        | 0.00 €                | 605.00 €                         | 605€           |
| Moyenne salle                                   | 462 €                                       | 0.00 €                | 462.00 €                         | 462 €          |
| Petite salle                                    | 319€                                        | 0.00 €                | 319.00 €                         | 319€           |
|                                                 |                                             |                       |                                  |                |
| Salle des f                                     | êtes du Grand-Air                           |                       |                                  |                |
| Pour les extéri                                 | ieurs de Breuil le Vert                     |                       | ·                                |                |
| Semaine                                         | Prix actuel                                 | Augmentation proposée | Nouveau<br>tarif                 | Tarif          |
| Grande salle                                    | 572€                                        | 0.00€                 | 572.00 €                         | 572 €          |
| Moyenne salle                                   | 440 €                                       | 0.00€                 | 440.00 €                         | 440 €          |
| Petite salle                                    | 297 €                                       | 0.00 €                | 297.00 €                         | 297 €          |
|                                                 |                                             |                       |                                  |                |
| Week-End et jour férié                          | Prix actuel                                 | Augmentation proposée | Nouveau<br>tarif                 | Tarif          |
| Grande salle                                    | 935 €                                       | 0.00 €                | 935.00 €                         | 935 €          |
| Moyenne salle                                   | 715€                                        | 0.00€                 | 715.00 €                         | 715€           |
| Petite salle                                    | 484 €                                       | 0.00 €                | 484.00 €                         | 484 €          |
|                                                 | -1                                          |                       |                                  |                |
| Salle de réunion 7 jours sur 7                  | 90                                          | 0.00 €                | 90,00 €                          | 90 €           |
|                                                 | F                                           | Forfait ménage (à fa  | Caution :<br>tire ou non fait) : | 800 €<br>150 € |
|                                                 | Intervention                                | de l'élu d'astreinte  | si non justifiée :               | 50 €           |
|                                                 |                                             |                       | Location sono                    | 50 €           |
|                                                 |                                             | Locatio               | n console son:                   | 50 €           |
|                                                 |                                             | Location vi           | déo-projecteur :                 | 50 €           |
|                                                 | Erreurs de tri sél                          | ectif corrigées par   | les personnels :                 | 100 €          |
|                                                 |                                             | _                     |                                  |                |
| 1 week-end par an pour les associations de Breu | uil-le-Vert ou soutenues                    | historiquement par    | la municipalité                  | Gratuit        |
|                                                 | 1 journée p                                 | ar an en semaine p    | our les écoles                   | Gratuit        |
|                                                 | 1 journée par an en s                       |                       |                                  | Gratuit        |
| 1 journée par an en semaine                     | pour la Communauté d                        | e Communes (écol      | e de musique) :                  | Gratuit        |
| 2 journées consécutives par                     | an en semaine pour la                       | Communauté de C       | ommunes (cal):                   | Gratuit        |

APPROUVE les tarifications présentées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

## <u>Délibération 2020-44: convention avec le Carrefour de l'Amitié pour la mise à disposition de</u> la SFGA en semaine

Monsieur le Maire précise qu'Il est nécessaire de formaliser l'utilisation de la salle des fêtes du Grand Air par la signature d'une convention avec Carrefour de l'Amitié pour la période de Septembre 2020 à juin 2023 soit 3 ans.

L'association bénéficiera d'une location par semaine pour un montant de 215 € par ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la signature de la convention avec le Carrefour de l'Amitié.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

# <u>Délibération 2020-45 : déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle voisine des Services Techniques</u>

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus l'intérêt que présente l'espace entre les bâtiments des services technique rue de Paris et la clinique vétérinaire.

Cet intérêt ayant déjà fait l'objet d'une délibération lors du précédent mandat, Monsieur le Maire souhaite à nouveau le formaliser

En effet Monsieur le Maire évoque l'idée d'une extension de la surface pour réaliser une construction en 1<sup>er</sup> rang et une seconde en 2<sup>ème</sup> rang. Il s'agit d'anticiper l'extension des ST (au fond de la parcelle) et éventuellement la création d'une autre activité (type tertiaire, cabinet médical).

Il s'agit de la parcelle cadastrée UE N°10 pour une surface de 2282 m².

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **ACTE** de l'intérêt de cette parcelle dans l'optique d'un projet d'extension des bâtiments des services techniques.

#### Délibération 2020-46 : dénomination de la place voisine de l'ancien cimetière

Suite à une demande d'une administrée, Monsieur le Maire propose de nommer la place voisine de l'ancien Cimetière.

Il s'agit donc de donner le nom de Michel Skuratko à cette placette, l'endroit même où il a perdu la vie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le nom de « Place Michel Skuratko » pour la place voisine de l'ancien Cimetière. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### Questions diverses

« Monsieur le Maire, j'étais présent au Conseil Municipal de février en tant que simple auditeur, et il y avait été abordé le sujet de la vente de terrains en zone naturelle par Monsieur Cherfils, et la possibilité pour la mairie de faire appliquer le droit de préférence. Où en sommes-nous sur ce sujet ? » Stéphane Chaperot

La commune possède ici et là bon nombre de parcelles situées souvent en zone naturelle offrant des surfaces très modestes. Elles présentent la particularité d'être en friche faute de personnels suffisants pour les entretenir. Pour information en janvier 2019, deux arbres situés sur une parcelle communale menaçaient de tomber sur le toit d'un pavillon voisin. La mairie a fait abattre les arbres par un élagueur qui a facturé sa prestation 600 €. C'est 2 à 3 fois plus que la valeur de la parcelle!

Lorsqu'une parcelle en zone naturelle intéresse une personne qui n'a pas le statut de voisin direct et demande à en devenir propriétaire, le futur acheteur et le vendeur signent un protocole de vente devant un notaire.

Dans le cadre d'une procédure dite du « droit de préférence », le notaire devra de facto informer par courrier tous les voisins directs de la parcelle en indiquant le prix proposé par l'acheteur.

Si aucun voisin ne montre de l'intérêt, la vente est conclue selon le protocole de vente. Par contre, si un des voisins souhaite acheter le terrain, le protocole de vente s'applique toujours, le vendeur ne peut pas retirer le bien de la vente et le voisin devient propriétaire de la parcelle.

En 2017, les élus ont recueilli plusieurs demandes d'habitants montrant de l'intérêt pour des parcelles voisines des leurs. Nous avons donc engagé une procédure de cession. Pour vendre au prix et éviter les contestations, ce sont les Domaines qui ont fixé les prix. Les acheteurs sont libres de proposer plus mais jamais moins! Ainsi, Messieurs Baticle, Bré, Deboves, Humbert, Lemaire, Parent, Thourillon, Vichard ont pu acquérir dans le respect de la procédure les dites parcelles dont ils étaient les voisins directs. Aucune publicité ni autre mise aux enchères n'est obligatoire et la procédure a été parfaitement respectée! M. Vichard a acheté 300 m² au prix de 1,72 le m².

En septembre 2019, la mairie a été avisée qu'un étang et des parcelles voisines étaient mis en vente au bout de l'impasse du Marais à une personne qui n'a pas la qualité de voisin direct. Au titre du Droit de Préférence et parce que la commune possède des parcelles voisines de l'étang, le notaire a demandé aux élus si la commune serait intéressée. D'autres voisins directs ont été également invités à faire connaître leur intention. Eu égard le prix élevé mais aussi d'autres facteurs, les élus ont renoncé. Par contre un autre voisin direct a lui, pour ce qui le concerne, montré de l'intérêt et s'est substitué au premier acheteur. Le vendeur n'a pas eu d'autre choix que d'accepter de vendre à quelqu'un d'autre que celui qui en avait montré l'intention au départ! Le vendeur ne pouvait plus retirer le bien de la vente sauf à enfreindre la Loi.

Toujours en septembre 2019, M. Cherfils a mis en vente des parcelles voisines de sa propriété le long de la Brèche au prix de 0,87 € le m². Le notaire a avisé dans le cadre de cette procédure la mairie qui est voisine de ces parcelles mais aussi les autres propriétaires voisins.

Les élus pour des raisons listées sur 3 pages, ont motivé leur intention d'acheter ces parcelles pour éviter notamment les constructions interdites, les déboisements excessifs et ainsi préserver cet environnement particulièrement fragile. M. Cherfils était donc tenu de les vendre à la mairie... le seul voisin qui avait montré de l'intérêt. Contrairement à la Loi, M. Cherfils a retiré le bien de la vente. Consultés, les élus n'ont n'a pas voulu à ce moment-là engager de procédure qui aurait couté 3 à 4 fois plus cher que le terrain. Ils auraient pu car M. Cherfils n'a pas respecté la procédure.

Enfin et pour conclure, il est utile de préciser ici que M. Cherfils vendait à M. Doyer qui a accepté que son nom soit divulgué et qui n'avait pas le statut de voisin direct.

1 6 JUIL. 2020

Le Maire,

Jean-Philippe VICHARD